

DÉPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE POISAT



DEC20240126_02

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° *DEL20200608_17* du conseil municipal du 08 juin 2020, transmise en Préfecture le 11 juin 2020 donnant délégation au Maire, ou en cas d'empêchement du Maire, à la 1^{ère} Adjointe, pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* » et précisant que cette délégation au Maire sera limitée à un montant de 90 000 € HT pour les marchés et accords-cadres de travaux et à 40 000 € HT pour ceux de services ou fournitures ;

DÉCIDE

De signer avec la société CHLOE HUIN EI, sise 634 route de Chambéry, 38420 LE VERSOUD, un devis pour de suivi annuel du site web de la commune. Ce devis, d'un montant forfaitaire de 90€ mensuel, est conclu pour une durée d'un an à compter du 01/01/2024.

Fait à Poisat le 26 janvier 2024

Le Maire, Ludovic BUSTOS

